



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

N° A 2024-111

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Réglementation de la circulation et du stationnement ducasse du Rietz

Du 15 au 24 avril 2024 / place du Rietz

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des festivités du Rietz des 20 et 21 avril 2024

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement de tous véhicules à l'exception de ceux des forains et des services de secours sont interdits du lundi 15 avril 6H au mercredi 24 avril 23H sur la place du Rietz.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le

27 MARS 2024

Le Maire,

Publié le **27 MARS 2024**


David THELLIER

